



Même intitulé de poste, salaire différent

Par Mathilde14

Bonjour

Je travaille dans une agence immobilière dans le service comptabilité.

Il y a un responsable comptable et nous sommes plusieurs comptables : d'un côté syndic et d'un côté gérance. Nous sommes tous comptable mandants.

Moi, je suis comptable dans la partie gérance. J'ai appris il y a peu que les comptables en partie syndic ont un salaire plus élevé que nous en gérance alors que nous avons le même intitulé de poste sur le contrat de travail.

Je peux comprendre une différence de salaire dû à l'ancienneté mais l'écart constaté est de 3k à 4k annuel minimum. Une collègue a travaillé en partie gérance et lorsqu'elle est passée du côté syndic son salaire a augmenté.

Je tiens à préciser que nous avons exprimé notre mécontentement au responsable sur la différence de salaire mais celui-ci dit que non, le salaire est le même.

Est-ce légal ? Puis-je demander à être payé équitablement ?

Merci par avance pour vos réponses

Cordialement

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Les expériences acquises en dehors de l'entreprise peuvent justifier un salaire plus élevé, même si l'intitulé du poste est le même.

Des diplômes, certifications ou formations complémentaires peuvent valoriser un profil et ainsi augmenter une rémunération.

Par Isadore

Bonjour,

Et surtout, même si les postes portent le même intitulé le travail n'est pas exactement le même. La différence de salaire peut aussi s'expliquer par la différence des tâches. Il faut donc vérifier qu'il n'y a pas des spécificités dans la "partie syndic" qui justifieraient cette différence : charge de travail plus élevée, tâches plus complexes, compétences supplémentaires requises...

Et enfin il faut vérifier que vous parlez bien d'unités de salaire équivalentes. Si les comptables "syndics" font des heures supplémentaires et pas les comptables "gérants", le salaire annuel total des premiers sera logiquement supérieur. Mais si le salaire horaire de base est le même, il n'y a rien d'injuste.